

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASES 141 G – PPIE. Autorisation à signer une convention avec l'État pour bénéficier du Fonds d'Appui aux politiques d'insertion.

**Mmes Dominique VERSINI, Colombe BROSEL,
Pauline VERON, Antoinette GUHL, rapporteures.**

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3611-3 et L.5217-2 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu l'article L.262-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion en date du 17 février 2017 ;

Vu l'arrêté du 20 février 2017 fixant le modèle de la convention d'appui aux politiques d'insertion ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017, par lequel la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil Départemental, soumet à l'approbation du Conseil le principe et les modalités de signature d'une convention avec les services de l'État pour le financement des priorités communes en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI et Mme Colombe BROSEL au nom de la 4^{ème} commission, Madame Pauline VERON et Mme Antoinette GUHL au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer à signer la convention conclue avec les services de l'État. Le texte de cette convention est annexé au délibéré.

Article 2 : La recette prévisionnelle de 1 552 372 € sera imputée sur le budget 2017.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO